

Mairie de Draguignan

Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-406

Objet : Demande d'une subvention ordinaire et exceptionnelle en fonctionnement pour les manifestations culturelles de l'année 2021

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Draguignan, en prenant note de sa position centrale dans le rayonnement de la Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa), souhaite, malgré la crise sanitaire qui a bousculé les programmations, continuer l'impulsion d'une ambitieuse politique, culturelle et patrimoniale. La vie de la cité et celle de l'agglomération Dracénie Provence Verdon s'épanouiront en proposant une politique attractive.

Considérant que la commune gère d'une part

- la chapelle de l'Observance, identifiée comme un lieu d'exposition à rayonnement départemental, étant le fruit de la valorisation du patrimoine de la Commune qui permet en parallèle de son existence restaurée l'ouverture au public et la création de parcours d'expositions destinés au public dracénois aussi bien en période estivale que tout au long de l'année ainsi que la capacité de programmer des soirées musicales en son sein, en complémentarité ou conjointement.

- la chapelle Saint-Hermentaire - *la seule chapelle du VI^{ème} siècle en élévation répertoriée en France* - aujourd'hui classée Monument historique

- la Tour de l'Horloge

- la Maison du Bourreau (autrefois Musée de la justice)

- la Chapelle Saint-Sauveur

- le musée des Beaux-Arts qui porte le label « musée de France ». Celui-ci est actuellement en travaux de grande envergure pour sa rénovation et son extension. La réouverture est prévue dans les prochains mois.

Dès à présent, la commune de Draguignan, par le biais du pôle Culture et Patrimoine continue à s'engager dans un processus actif de mise en lumière de son patrimoine historique ainsi que de ce qui est mis en place en termes de valorisation des collections et des affaires muséales. *In fine*, il paraît nécessaire de mentionner l'importance que fut la réalisation du travail fondamental de communication ; tant par la création de signalétique adaptée aux animations culturelles que par le fléchage pour les Journées Européennes du Patrimoine, ou que par la disposition de kakémonos sur les bâtiments en rapport avec de nouvelles expositions, ou encore par la création de documentation disponible dans les musées, les sites de la municipalité et des offices du tourisme de tout le Var. (cf : fiche 1 ci-annexée)

Considérant que pour l'année 2021, malgré une crise sanitaire qui contrarie toute la programmation, la commune de Draguignan a organisé et souhaite organiser :

- *Autour de la musique :*

La Musique est également présente dans l'offre de programmation culturelle de l'année 2021 car elle permet un moment de partage : partage entre les différents spectateurs comme partage entre les artistes, ou jeunes apprentis musiciens, avec un auditoire attentif. Cela rejoint une volonté de mettre en valeur les artistes et les jeunes talents, comme les élèves du conservatoire.

 - 18 juin 2021 : Un programme musical par le groupe Trio Zodiac, auprès des scolaires venus participer à l'événement « Secrets de la Dracénie », lors de la journée européenne de l'Archéologie puis en soirée un concert de musiques actuelles, interprété par le groupe OREPA, a été proposé au public,
 - 19 septembre 2021 : À l'occasion du « finissage » de l'exposition Valbelle et de la clôture des Journées Européennes du Patrimoine 2021 nous avons accueilli un concert des élèves du conservatoire de DPVa.
 - 18 décembre 2021 : nous accueillerons le groupe N.I.C.O (New Ideas Chamber Orchestra) de Lituanie, pour le traditionnel concert de Noël. L'occasion est aussi de faire connaître au public des musiques du monde.

- *Autour de l'art (cf : fiche 2 ci-annexée)*

L'accueil de classes des quartiers prioritaires de Draguignan, ainsi que de toute la Dracénie, donne l'opportunité à la jeunesse de prendre goût, de s'éveiller et de s'appropriier dès le plus jeune âge, l'art et la culture, dans une volonté de démocratiser l'accès aux connaissances et d'assurer l'égalité des chances dans le cursus scolaire.

Sensibiliser par des expositions et des dispositifs innovants pour les enfants, ainsi que les adolescents, entre dans les raisons à l'origine de la conception d'expositions. Des expositions de qualité sont réalisées à la chapelle de l'Observance, telles que l'exposition « Vasarely et les sérigraphies » de la Fondation Vasarely du 19.05.2021 au 29.05.2021, l'exposition « Joseph-Alphonse – Omer de Valbelle » du 19.06.2021 au 20.09.2021, et enfin l'exposition « Destins croisés » du photographe Reza, du 02.10.2021 au 08.01.2022, mettant en exergue des portraits et des vies par des couleurs vives et une construction photographique déstabilisante.

- *Autour du patrimoine (cf : fiche 3 ci-annexée)*
 - Le 18 juin 2021, à l'occasion de la journée européenne de l'archéologie, les services de DPVA et le service culturel de la mairie de Draguignan ont proposé une journée-événement « Les secrets de Saint-Hermentaire et de la Dracénie ». L'objectif était de sensibiliser les élèves de 4 classes de CM1 de Draguignan, à leur patrimoine historique et archéologique, de porter à leur connaissance les fouilles archéologiques préventives faites par le service départemental d'archéologie du Var en partenariat avec le service archéologie de DPVa, de faire découvrir la chapelle Saint-Hermentaire inscrite à l'Inventaire des Monuments Historique (cette chapelle communale se trouvant dans une propriété privée, elle ne peut se visiter que lors de journées spécifiques) allier l'émotion musicale à l'émotion patrimoniale en organisant un concert sur le site.
Ce même programme a ensuite été proposé en soirée au public au sein du Domaine du Dragon ;
 - Les Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021
 - Tout le long de l'année, afin de répondre à la demande des enseignants, des visites guidées et commentées pour les scolaires, lycées et tout public, sont proposées aussi bien de la chapelle Saint-Hermentaire, que du site des Enfers ;
 - La maison du bourreau permettant de faire découvrir l'histoire de la justice à Draguignan ainsi que de faire le lien avec l'anniversaire des 40 ans de l'abolition de la peine de mort ;
 - Le circuit des belles portes et du patrimoine proposés aux enfants du centre aéré et des services jeunesse et affaires scolaires de la Dracénie ;
 - La mise en place d'une balade numérique appelée le Chemin de l'eau en partenariat avec les associations Résine-Média et Mode 83 permettant de faire découvrir le centre ancien et la richesse et l'ingéniosité de nos anciens, ainsi que des jeux interactifs ;
 - Organisation de circuits commentés pour des classes sur des thèmes demandés par des enseignants, etc.) ;

- Autour du Café culturel et des lectures apéritives au sein de la Chapelle de l'Observance (cf : fiches 4 et 5 ci-annexée).
Le café culturel donne la possibilité de rencontrer les artistes, poser des questions et contribuer à des ateliers de création, de lecture, d'écriture et de poésie, un rendez-vous culturel entretenant le dynamisme de la vie culturelle de la ville et poussant la curiosité et l'imagination du public à se développer.
- Autour des rencontres littéraires « Entrelivres »
Celles-ci offrent à l'ensemble de la population du territoire la possibilité de partager autour d'une même passion littéraire. La venue d'écrivains, lors de cet événement les 4 et 5 juin 2021, ont été un moment privilégié permettant la rencontre de l'auteur, le récit de son parcours et les dédicaces.
- Autour du théâtre (cf : fiche 6 ci-annexée)
Les services de la commune de Draguignan ont souhaité proposer au public dracénois « Le festival perché » présenté par l'association les coulisses perchées du 3 au 5 août 2021. L'objectif était de proposer des ateliers de théâtre aux enfants et aux adultes puis des représentations au public au théâtre de verdure.
- Autour du numérique éducatif (cf : fiche 7 ci-annexée)
- Mise en place d'un dispositif de musée numérique au sein d'un des espaces libres de la Chapelle de l'Observance, qui propose des parcours aux groupes scolaires, des encadrements thématiques par un médiateur culturel à leur disposition ainsi qu'à celle du programme pédagogique de l'enseignant. Il s'agit d'un musée numérique éducatif accessible également de manière libre, autonome, gratuite, afin de rejoindre une politique gouvernementale de décentralisation de la culture et de l'art. Il aura un effet miroir avec la programmation culturelle de la commune de Draguignan ainsi que de celle de la DPVa, et avec le patrimoine historique de la commune ;

Considérant que toutes ces manifestations entraînent une dépense de fonctionnement avoisinant les cent sept mille sept cent vingt-quatre euros (107 724€) ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une subvention ordinaire et exceptionnelle auprès du Département du Var.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Draguignan, le

18 OCT. 2021



Le MAIRE,

Richard STRAMBIO
Président de DPVa
Conseiller Régional